



DES ZOOMS POUR MIEUX COMPRENDRE

PRÉFACE

Sur les plans, il n'est pas toujours évident de visualiser tous les détails du projet. Ce second livre précise certains des sujets qui concernent le plus directement le quotidien des habitants et sur lesquels beaucoup de questions ont été posées : les types de logements proposés, les équipements publics, le relogement, l'emploi...

PRIORITÉ AU LOGEMENT

Dans tout projet de renouvellement urbain en France, la question du logement est bien sûr primordiale. Elle s'appuie sur quatre notions — réhabilitation, démolition, reconstruction et relogement — pour défendre un objectif commun : **que chaque habitant puisse trouver un logement adapté à ses aspirations et à sa situation de vie.**

La reconstruction des logements sociaux

En renouvellement urbain, la règle du « un pour un » est fréquemment évoquée. Elle signifie que, pour un logement social démolé, un logement social doit être auparavant reconstruit. Soit dans le quartier, soit ailleurs en ville, pour proposer un choix

plus large aux locataires et rééquilibrer l'offre sur l'ensemble de la commune. Sur le périmètre du projet, plusieurs résidences ont déjà été livrées dans cette perspective, d'autres entrent en chantier en 2020.



« LE MAZET DU VALLON » / Logirem

Localisation : 44 chemin du Vallon des Tuves
Nombre de logements : 13 logements en collectif en BBC et 3 jardins
Stationnement : 15 garages
Livraison : juin 2011



« L'OLIVERAIE » / Logirem

Localisation : 49 chemin du Vallon des Tuves
Nombre de logements : 9 logements collectifs et 2 jardins
Stationnement : 10 garages
Livraison : mai 2012

« COURONNE » / Logirem

Localisation : Plateau de la Savine
Nombre de logements : 65 logements locatifs sociaux
Stationnement : 65 places
Livraison : décembre 2017



« RÉSIDENCE DE LA MÛRE » / Logirem

Localisation : Plateau de la Savine
Nombre de logements : 80 logements locatifs sociaux
Stationnement : 80 places
Livraison : juillet 2017



« BOSPHORE » / 3F SUD

Localisation : Chemin du Vallon des Tuves
Nombre de logements : 39 logements locatifs sociaux
Stationnement : 45 places
Livraison : 1^{er} semestre 2022



« PROUE » / 3F SUD

Localisation : Chemin du Vallon des Tuves
Nombre de logements : 27 logements locatifs sociaux
Stationnement : 29 places
Livraison : 1^{er} semestre 2022



« TERRA NOVA » SEARIM

Localisation : Plateau de la Savine
Nombre de logements : 33 logements en accession sociale
Stationnement : 40 places
Livraison : 1^{er} semestre 2021



La réhabilitation

Parmi les bâtiments du quartier, seule La Petite Savine fait l'objet d'une réhabilitation.

Les bâtiments subiront une intervention lourde (seule la structure sera conservée) pour être entièrement transformés, désamiantés, bénéficier d'une meilleure isolation thermique, proposer de nouveaux types de logements.

Les familles qui souhaitent rester à la Petite Savine seront relogées provisoirement, le temps des travaux, sur un site proche.



Le relogement

Sur plus de 1000 relogements programmés au début du PRU, il reste en 2020 moins de 100 ménages à reloger. Il s'agit de familles dont le logement doit être démolé ou réhabilité. Afin que tout se passe au mieux, Logirem les accompagne dans le cadre d'un protocole qui précise les engagements du bailleur et des locataires. **En voici les points essentiels.**

- Une lettre de congés informe le locataire qu'il est concerné par le relogement parce que son bâtiment doit être démolé ou réhabilité. Elle lui rappelle ses droits et ses devoirs et indique la date de libération du logement. Le locataire ne peut pas s'opposer au départ de son logement, même s'il est à jour de ses loyers, après avoir reçu trois offres de relogement.

- Les chargés de relogement accompagnent le locataire dans la constitution de son dossier administratif. Il rappelle les besoins du locataire

et évalue le niveau de loyer qu'il est capable de payer.

- Le dossier est transmis à la commission de relogement. Si elle le valide, le locataire reçoit une offre de logement indiquant la superficie, le nombre de pièces, la localisation, le loyer et les charges. Il lui est aussi proposé de visiter le logement.

- Après visite, le locataire a dix jours pour accepter ou refuser l'offre. S'il refuse, deux autres offres devront lui être faites, car le bailleur est obligé par

la loi d'en faire au moins trois. LOGIREM en propose parfois davantage.

- Lorsque le locataire accepte l'offre de logement, Logirem prépare le bail et prévoit avec le locataire la date de signature et de remise des clés.

- Logirem prend en charge les frais de déménagement et de raccordement (gaz, électricité...). Le locataire restitue les clés de son ancien logement au maximum 48h après avoir déménagé pour éviter une double facturation de loyer.



SUIS-JE PRIORITAIRE POUR LE RELOGEMENT ?

Il existe deux types de priorités pour le relogement. L'une est liée au planning des démolitions : les habitants des bâtiments J, G sont ici directement concernés. L'autre, aux situations d'urgence, quel que soit le bâtiment d'origine : mauvais état technique du logement, forte sur-occupation, problèmes de santé graves...

UNE PLATEFORME SPÉCIALE RELOGEMENT !

Une plateforme regroupant des offres de relogements de plusieurs bailleurs marseillais, mise en place par Marseille Rénovation Urbaine en 2012, est accessible à l'ensemble des équipes MOUS travaillant en secteur de renouvellement urbain. Les possibilités sont de fait plus nombreuses pour les familles, qui peuvent choisir d'être relogées soit dans leur quartier, soit ailleurs dans Marseille, avec leur bailleur ou un nouveau bailleur.

L'OFFRE DE RELOGEMENT DE LOGIREM EN DEHORS DU QUARTIER DE LA SAVINE

LOGIREM propose plusieurs résidences pour le logement. Des immeubles existants ou de nouvelles constructions dans le 15^e arrondissement ou ailleurs dans Marseille.

Les principales constructions neuves en dehors de la Savine

« NOUVEL HORIZON » / 15^e

Localisation : Avenue de Saint-Antoine
49 relogements dans un ensemble de 54 logements avec commerces et services en rez-de-chaussée
Livraison : mai 2015



ACCÈS

- En transports en commun :
 - gare TER Saint-Antoine à 5 minutes à pied,
 - deux lignes de bus (n° 26 et n° 96)
 - bus à haut niveau de service de Bougainville au Vallon des Tuves
- Par la route : accès en 5 minutes à l'A7 et l'A51

« BLEU 180 » / 16^e

Localisation : Chemin de Bizet
13 relogements dans un ensemble de 27 logements
Livraison : avril 2015



ACCÈS

- En transports en commun :
 - gare TER de l'Estaque à 15 minutes à pied
 - bus 35, 36 et 96 à 500m
- Par la route : accès à l'A55 et à la D5

« NATURALYS » / 13^e

Localisation : Rue Etienne Miège et rue Albert Einstein
32 relogements dans un ensemble de 49 logements
Livraison : octobre 2015



ACCÈS

- En transports en commun :
 - station de La Rose (ligne 2), desservie par le bus n°5 en site propre depuis 2014

« LIVI » / 15^e

Localisation : Rue Mèradou
27 relogements dans un ensemble de 51 logements
Livraison : novembre 2016



ACCÈS

- En transports en commun :
 - station Bougainville (ligne 2), et prochainement Capitaine Gèze
 - 6 lignes de bus dans un périmètre de 5 min à pied
- Par la route : accès à l'A7 et l'A51

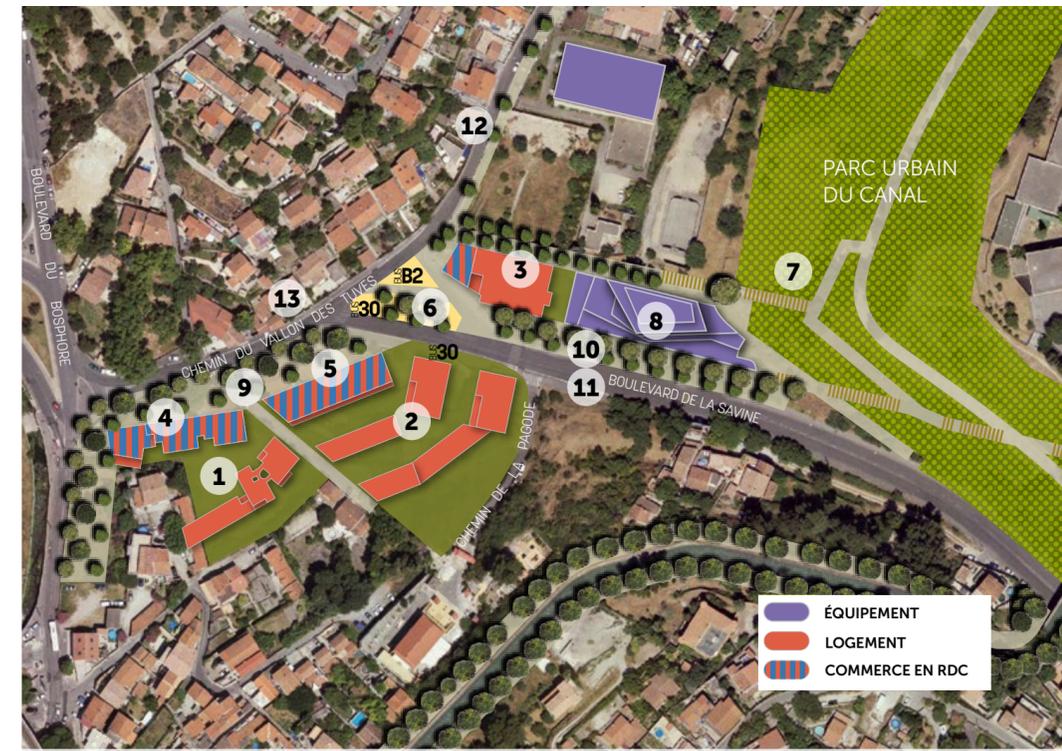
LA QUESTION DU STATIONNEMENT

Chaque logement dispose d'une place de stationnement, mais elle est dissociée de l'appartement au cas où le locataire n'en ait pas l'utilité. Les places sont louées à chaque locataire entre environ 10€/ mois pour une place aérienne et environ 30€/mois pour un box fermé.



BOSPHORE / VALLON DES TUVES NOUVELLE ENTREE DU QUARTIER

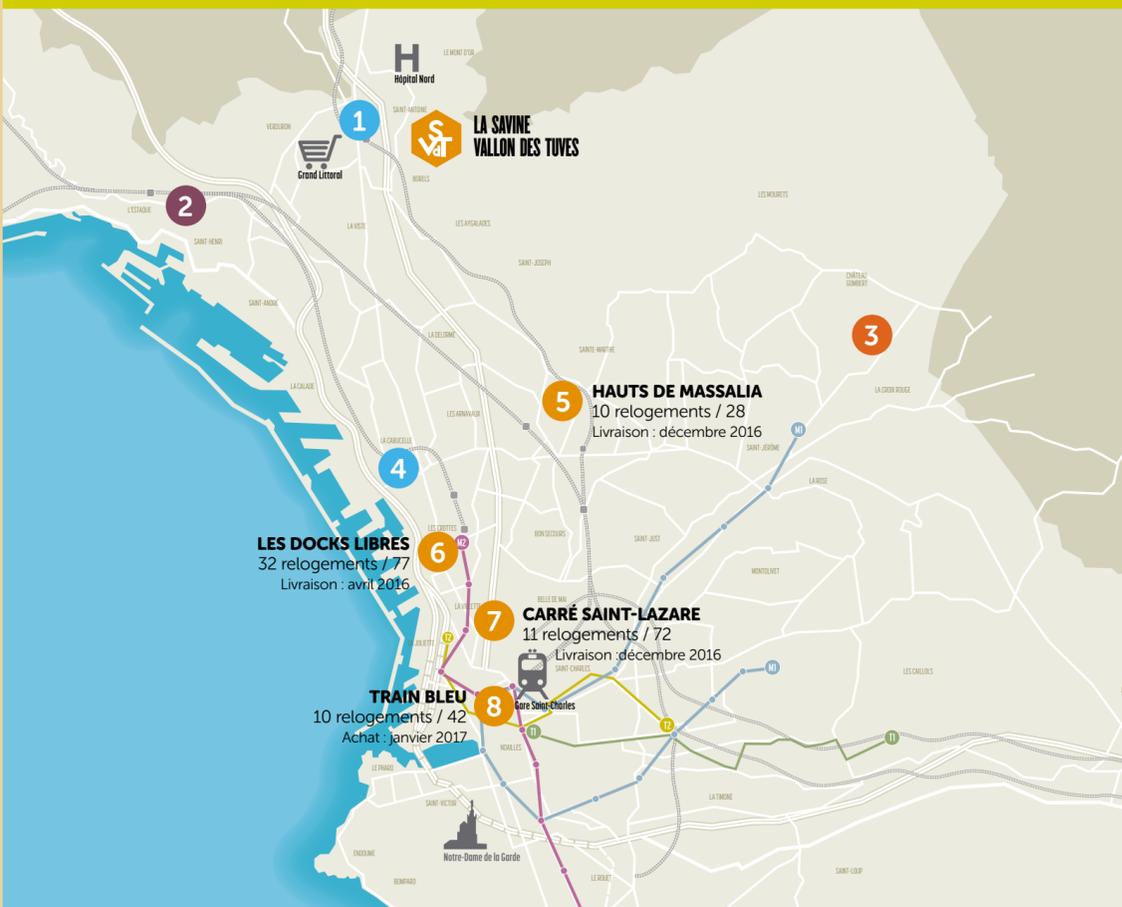
Le carrefour entre le chemin du Vallon des Tuves et le boulevard de la Savine a été pensé comme **le nouveau cœur pour les deux quartiers**. Enfin ils se rencontrent, après s'être regardés pendant des années.



Comment ?

La création de 140 nouveaux logements au carrefour du Vallon des Tuves et du boulevard de la Savine permet d'installer, à cet endroit, un petit centre urbain de quartier. Il se situera à proximité immédiate du boulevard du Bosphore et profitera donc directement de sa fréquentation. L'offre de commerces et de services peut ainsi être augmentée, avec l'arrivée d'une supérette et de commerces supplémentaires (par exemple une boucherie) en plus de ceux déjà en place.

1. Résidence Bosphore
39 logements locatifs sociaux
2. 74 logements (38 en accession sociale et 36 en accession libre)
3. Résidence « Proux »,
27 logements locatifs sociaux
4. Pharmacie et boulangerie
5. Superette
6. Terminus du Très Grand Bus B2
7. Accès piéton direct au parc du canal et à La Savine
8. Maison pour tous et crèche
9. 35 places de stationnement devant les commerces
10. 30 places de stationnement le long du boulevard de la Savine
11. Boulevard de la Savine requalifié
12. 67 places de stationnement le long du chemin du vallon des Tuves et de la nouvelle voie de maillage
13. Chemin du Vallon des Tuves requalifié et élargi



LE CHANTIER DE LA MAISON POUR TOUS ET DE LA CRÈCHE

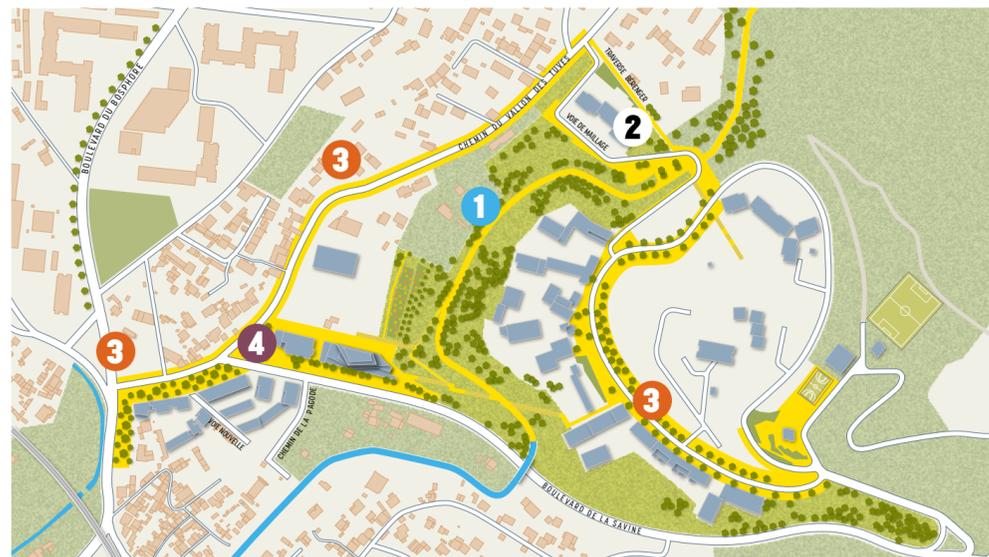
PLACE AUX ESPACES PUBLICS

De la plus petite traverse au Parc urbain du Canal, en passant par les mails plantés, les espaces publics vont être redessinés pour être pratiques, agréables et sûrs. Ils simplifieront les déplacements au sein du quartier et vers le reste de la ville.

120 nouvelles places de stationnement (60 devant les commerces et 60 autres le long des rues menant à La Petite Savine)

36 000 m² de rues et de promenades réhabilitées avec enfouissement des réseaux, prolongement de la fibre et de la vidéoprotection

3 rues requalifiées : le boulevard de la Savine, le boulevard circulaire et le chemin du Vallon des Tuves



“ Le projet doit veiller aux équilibres, en préservant notamment les espaces ouverts. Au-delà de l'enjeu environnemental, ces espaces sont des lieux de rencontre, de sociabilité et de convivialité. **Jean-Pierre MOYERE**, habitant du Vallon des Tuves ”

1 Le Parc urbain du canal

Livraison : 2020
Maîtrise d'ouvrage : SOLEAM • Concepteurs : Agence Laverne

En plein centre du quartier, sur un flanc de colline entre les traverses du coteau et Béranger, le parc du Canal permettra de reconnecter La Savine au Vallon des Tuves. Il sera directement accessible depuis le Vallon des Tuves et le boulevard de la Savine. **Entre pinède et garrigue, il permet d'agréables parcours, notamment**

pour rejoindre tous les nouveaux équipements publics à proximité. Il accueillera des espaces de détente et de jeux, des terrains de pétanque, ou encore des jardins partagés.

Son programme a été concerté avec les habitants. De nouveaux bâtiments (logement social et privé)

seront construits en bordure du parc, sur cette zone appelée « lisière ». Leurs futurs résidents bénéficieront d'une très belle vue depuis les logements.

Plus largement, le parc sert également de transition entre la ville et le Massif de l'Étoile, en constituant une réserve de faune et de flore.



2 Ouverture de la voie de maillage et élargissement du chemin du Vallon des Tuves

Livraison : 2020 (voie de maillage)
Maîtrise d'ouvrage : SOLEAM

L'ouverture de la traverse Béranger a été un long sujet de débat avec les habitants. Car la rue est étroite avec une forte pente. Pour permettre de mieux traverser le quartier, il a été décidé de créer une voie nouvelle au sud de la petite Savine, jusqu'au boulevard circulaire. Elle permettra un accès direct à La Savine depuis le Vallon des Tuves. Ce dernier sera requalifié, dans sa partie comprise entre le boulevard du Bosphore et la nouvelle voie de maillage.

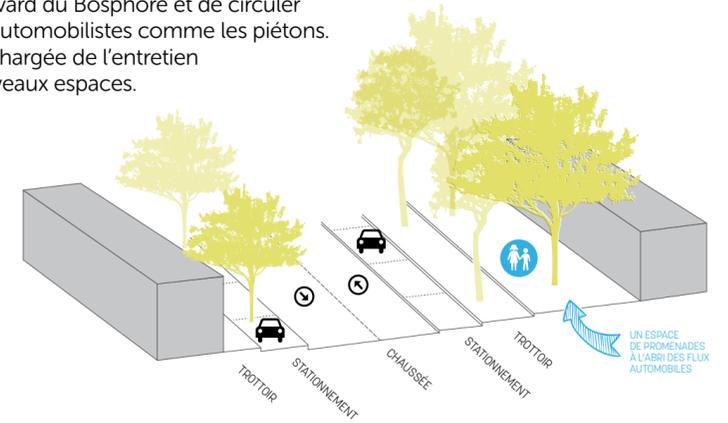


3 Voies élargies et promenades plantées

Livraison : entre 2018 et 2020
Maîtrise d'ouvrage : SOLEAM

Pour obtenir plus de continuité et d'harmonie entre les espaces publics, **des promenades publiques plantées d'arbres, les mails, seront aménagés un peu partout dans le quartier.** En complétant les rues existantes, les mails permettront de relier La Savine au boulevard du Bosphore et de circuler en toute sécurité, pour les automobilistes comme les piétons. La métropole sera ensuite chargée de l'entretien et de la gestion de ces nouveaux espaces.

LES NOUVEAUX BOULEVARDS : CHACUN SA PLACE !



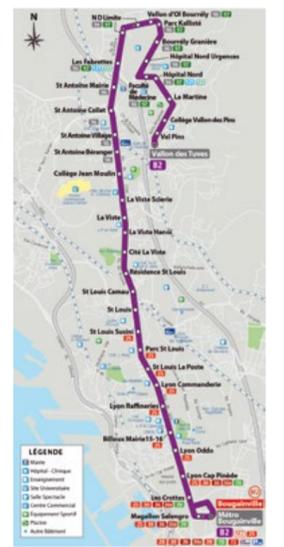
4 De nouveaux arrêts de bus, le terminus du Très Grand Bus (TGB) B2 au cœur du Vallon des Tuves

Livraison terminus TrèsGrand Bus B2 : 2021
Livraison arrêts de bus 121 et 122 : 2021

Le Très Grand Bus, se distingue des autres lignes par une grande fréquence de passage et un plus grand nombre de voyageurs. **Le terminus du Très Grand Bus B2 se situera au carrefour du boulevard de La Savine et du chemin du Vallon des Tuves.** Après 2021, deux nouveaux arrêts des lignes de bus 121 et 122 s'y ajouteront : un au carrefour, l'autre au niveau de la Petite Savine. La ligne 30 est maintenue avec un départ toutes les 5 à 7 minutes en heure de pointe et son terminus « La Savine » reste à proximité de l'école actuelle.

LE TGB

- Passage toutes les 7 à 8 minutes en heure de pointe
- 50% de places en plus
- Information en temps réel
- Accessible à chaque arrêt aux personnes à mobilité réduite



DES ÉQUIPEMENTS POUR PETITS ET GRANDS

Les équipements publics sont des lieux de rencontre et d'échange indispensables à la vie du quartier. Le choix a été fait de maintenir certains équipements au sein même du quartier, et de pouvoir en ouvrir d'autres sur des lieux plus fréquentés pour en faire profiter une population plus large.



1 Groupe scolaire : aménagements temporaires

Livraison : 2017
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Marseille
Concepteurs : ASH Architectes

À terme, l'école de la Savine sera reconstruite ailleurs dans le quartier mais le choix de sa relocalisation reste en discussion. **Aussi, face à l'état de dégradation des préfabriqués de l'école, il a été décidé d'offrir aux enfants de meilleures conditions pour étudier dès la rentrée 2017-2018.**

De nouveaux préfabriqués, respectant les normes actuelles de qualité et de performance énergétique, ont donc été installés sur site après démolitions des anciens. **Ils accueillent les deux classes de maternelle, de nouveaux sanitaires et une salle polyvalente.**

En plus, **un jardin potager pédagogique** a été créé pour faire découvrir aux enfants les plantes et le jardinage.

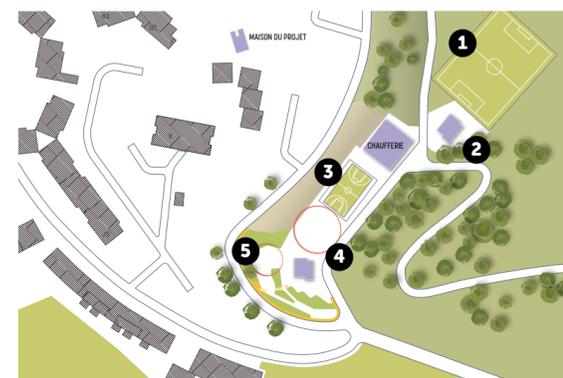
La cour de récréation a été elle aussi entièrement restructurée.



LA NOUVELLE COUR DE RÉCRÉATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

2 Équipements de proximité de la Savine haute

Livraison : 2021
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Marseille



À la place de l'ancien bâtiment A, de nouveaux équipements de loisirs verront le jour :

- 1 Terrain de foot synthétique
- 2 Vestiaires pour les clubs de foot locaux
- 3 City stade (basket, handball...)
- 4 Zone d'agrès de sports (barre fixe, barres parallèles, poutre...)
- 5 Aire de jeux d'enfants / Aire de pique-nique

À terme, la démolition de la chaufferie permettra d'agrandir le site.

3 La crèche et la maison pour tous

Livraison : 2020
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Marseille
Superficie : 1500 m²

La maison pour tous s'implantera boulevard de La Savine, dans un bâtiment neuf à proximité du futur Parc urbain du Canal. **Grâce à cette nouvelle localisation, la maison pour tous, en plus d'accueillir les permanences de services publics, comme la CAF, pourrait attirer de nouvelles associations et de nouveaux publics.** Car avec 1000 m² contre 300 m² actuellement, l'équipement comprendra des salles d'activités, une salle polyvalente et des espaces extérieurs. Il pourra accueillir jusqu'à 150 personnes. Dans le même bâtiment, la crèche prévoit 42 berceaux, à la place des 25 actuels. L'équipement deviendra une structure multi-accueil mieux adaptée aux besoins des familles. Par exemple, elle proposera aux familles des places à la journée ou la demi-journée. L'aménagement prévoit également un jardin extérieur pour les enfants.



LE CHANTIER DE LA MAISON POUR TOUTS ET DE LA CRÈCHE

4 Maison de la Nature et de l'Étoile

Livraison : 2021
Maîtrise d'ouvrage : Ville de Marseille

Avec 750 000 promeneurs chaque année, le Massif de l'Étoile est très fréquenté ! La Ville de Marseille a donc décidé de réaliser, pour les visiteurs comme les habitants du quartier, un espace d'accueil et d'information consacré à cet espace naturel particulièrement apprécié des Marseillais.

La Maison de la Nature et de l'Étoile se composera :

- d'une salle d'accueil et d'animation collective ou d'exposition pour accueillir notamment les ateliers pédagogiques ou les départs de visites,
- d'un bureau et d'un espace de stockage,
- de sanitaires.

La Maison de la Nature et de l'Étoile doit évidemment être exemplaire du point de vue environnemental. Elle est conçue pour consommer le moins possible d'électricité, d'eau, de chauffage et de climatisation tout au long de l'année.

“
Quel est l'avenir des lieux de culte sur le quartier ? Ils sont autant d'espaces de convivialité de lien social et constituent des remparts pour certains jeunes contre des dérives dans le quartier (notamment les réseaux de trafics).
Extrait du Compte-rendu de l'atelier « cohésion sociale » avec les représentants des habitants
”

La relocalisation du lieu de culte fait partie des préoccupations soulevées par le projet de renouvellement urbain. Les représentants de l'association sont en contact avec les porteurs du projet.

EMPLOI ET FORMATION UN TRAVAIL SUR LE LONG TERME

L'insertion professionnelle est un sujet important pour les habitants. Les partenaires du projet y sont très attentifs. **Associations ou institutions interviennent depuis plusieurs années déjà pour aider les personnes en recherche d'emploi.**



Je cherche un emploi ou une formation

OU

Je souhaite créer mon entreprise

MOVE : un soutien personnalisé pour l'insertion professionnelle

Le dispositif MOVE (Mobilisation Orientation Vers l'Emploi) accompagne lors de permanences, les personnes en recherche d'emploi de tous âges, individuellement ou en groupe, en leur proposant :

- **Écoute** et conseils en fonction de leurs difficultés mais aussi de leurs envies
- **Orientation** vers le partenaire le plus adapté : Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, lieux ressources comme la Cité des métiers, le Carburateur...
- **Informations** sur les Forums Emploi, actions de formation et de recrutement
- **Suivi** périodique des démarches de recherche
- **Aide** à la réalisation d'un CV, d'une lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche

TOUS LES LUNDIS, DE 9H À 12H AU POINT D'ACCUEIL DE PROXIMITÉ MEDIATE 13 – LA COURONNE – LOCAL B
TOUS LES VENDREDIS, DE 14H À 17H AU CENTRE SOCIAL DE LA SAVINE

J'ai entre 16 et 26 ans

J'ai plus de 26 ans

La mission locale

La Mission Locale est un organisme destiné à aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elle assure l'orientation des jeunes vers un métier, une formation, un emploi. Elle les accompagne aussi dans leurs démarches : santé, logement, administratives.

MISSION LOCALE ANTENNE NORD LITTORAL 15-16
15 avenue André Roussin, Marseille 16^e
04 96 15 33 70
Accès : Bus 96 - Arrêt Roussin Mauras
Site : missionlocalemarseille.fr

Pôle emploi

Pôle Emploi est l'établissement public chargé de l'emploi en France.

Une permanence a lieu chaque semaine à la Savine pour permettre :

- L'accueil, l'inscription
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leurs recherches, leurs démarches.

TOUS LES LUNDIS DE 9H À 12H
PAP MEDIATE 13 - LA COURONNE – LOCAL B

ET AUSSI : PÔLE EMPLOI AGENCE DE CAP PINÈDE -
8h30-12h30 • 5, Bd de la Méditerranée – 13015 Marseille

À SAVOIR

le M.O.V.E. peut aussi vous orienter vers des partenaires, pour :

- Un accompagnement à l'emploi individualisé
- Un suivi et un soutien régulier pour vous aider dans votre parcours vers l'emploi

- Prépa Apprentissage
- Prépa Compétences
- Accompagnement IEJ
 - E2C
 - Epide
 - Service civique
 - ...
- PLIE
- CAP EMPLOI
- DAIE
- CIERES
- EMERGENCES
- GEIQ
- ...



Les clauses d'insertion dans les projets de renouvellement urbain

Les entreprises intervenant dans le cadre des projets de renouvellement urbain sont soumises aux « clauses d'insertion ». Cela signifie que 5% des heures travaillées sur l'ensemble des chantiers de renouvellement urbain à Marseille sont obligatoirement réservées à des personnes inscrites en parcours d'insertion professionnelle et résidant dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville.

À La Savine, le bilan, à fin 2018, est très encourageant :

- **42 668 heures** réalisées sur le PRU de la Savine concernant 72 personnes, dont 70 domiciliées en QPV (Quartier Politique de la Ville)
- **41 habitants de la Savine** bénéficiaires de clauses d'insertion dans le cadre des PRU de Marseille
- **Des chantiers école, éducatif, jeune**, notamment avec les Compagnons Bâisseurs
- **Des emplois services civiques**



“

Les gens du quartier nous connaissent et nous voient travailler dur pour eux. Ça me touche quand ils nous félicitent. Du coup, parfois, on a aussi un rôle de prévention.

Salem Chaïb-Eddour, Chef de chantier de la Régie Services Nord Littoral

”

LES COMMERCES

En 20 ans, la population de La Savine a fortement diminué. Pour les commerçants et les professions de santé, la situation est devenue difficile. Avec moins de clients et de patients, leurs chiffres d'affaires baissent. De plus, les locaux de certains d'entre eux ont été démolis. Mais le projet de renouvellement urbain favorise la création progressive de nouveaux commerces et services.

À LA SAVINE, CERTAINS RESTENT, D'AUTRES PARTENT

Comme pour les logements des particuliers, le choix est laissé aux commerçants d'être transféré à La Savine dans des locaux neufs ou de bénéficier d'indemnités pour pouvoir s'installer ailleurs. Cette dernière option a été retenue par le pharmacien, l'épicier, le kinésithérapeute, le dentiste et un médecin généraliste. L'infirmière a émis une préférence pour le transfert sur place dans les locaux neufs de « Couronne », en rez-de-chaussée du bâtiment. Ces locaux peuvent aussi accueillir d'autres professionnels de santé.

LE VALLON DES TUVES, PLUS DE COMMERCES

La pharmacie et la boulangerie seront déplacées dans des locaux neufs et des discussions sont en cours avec le bar-tabac.

Une supérette de 400 m² viendra compléter l'offre existante. Elle nécessite, pour bien fonctionner et pouvoir rester sur place, d'avoir au moins 1500 logements dans son environnement proche. En la localisant au Vallon des Tuves, la supérette sera bien visible depuis la route, et pourra capter une clientèle d'automobilistes circulant sur le boulevard du Bosphore.

L'arrivée de la supérette devrait favoriser l'arrivée d'autres commerces : un boucher, un coiffeur... Puis, à l'avenir, peut-être une agence bancaire et postale, s'il existe une dynamique suffisante avec l'accroissement de la population et du nombre de commerces déjà présents.



“ Le dépeuplement ne doit en aucun cas justifier une baisse de la qualité des services. ”

Francis Garcia, habitant du Vallon des Tuves



“ Avant on avait une coiffeuse, un boulanger, un boucher, le petit Casino, un bar-tabac, une mercerie, une pizzeria, une quincaillerie ”

Lila, 42 ans, habitante de La Savine (Extrait de l'exposition Regards Croisés)



Des discussions sont en cours pour maintenir le bar/brasserie sur le quartier car il est, pour les habitants, un élément important d'animation.

